



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Gestion des flux de trafic sur les Préalpes et Alpes vaudoises, ainsi que le balcon du Jura

Depuis samedi 19 décembre, un concept de gestion du trafic va être progressivement mis en place sur le balcon du Jura et dans les Préalpes et Alpes vaudoises. Des axes seront accessibles à sens unique, des portions de route seront dédiées au stationnement et des routes fermées à la circulation. Dans tous les cas une signalisation ad'hoc sera apposée aux endroits concernés et des panneaux d'affichage (totems lumineux) renseigneront sur la situation. Les usagers sont invités à respecter la signalisation routière et les indications transmises. En cas de forte affluence, l'accès à certains endroits pourrait être restreint.

Dès le samedi 19 décembre 2020, plusieurs mesures seront progressivement mise en place sur le balcon vaudois puis dans les Alpes vaudoises. Dans la situation COVID actuelle et face à l'important afflux de véhicules durant les deux derniers week-end enneigés, les partenaires de la sécurité ont décidé des mesures destinées à apaiser et sécuriser le trafic dans les zones telles que les axes menant à la Vallée de Joux (Mollendruz et Marchairuz) , Ste-Croix-Les Rasses-Bullet, St-Cergue, mais aussi la Riviera (Les Pléiades- Rochers de Naye) et les Alpes vaudoises (Les Mosses, Leysin, Diablerets, Villars, Gryon).

Ainsi, en cas de forte affluence, des axes de circulation pourraient être accessibles exclusivement à sens unique afin de permettre à certaines portions de routes d'accueillir des véhicules en stationnement en des endroits dédiés, ceci pour éviter le stationnement sauvage. Certains axes pourraient être fermés à la circulation et le trafic déviés sur des itinéraires balisés. Sur les routes d'accès aux stations et lieux concernés, des totems informatifs seront apposés afin de renseigner les usagers sur la disponibilité des zones de stationnement et les éventuelles perturbations (bouchons). Certains endroits seront occupés par des personnels de la PCI afin d'orienter les automobilistes voire d'interdire certains accès. Le passage des services de ligne et de secours seront garantis dans tous les cas.

Tous les usagers et toutes les personnes souhaitant accéder aux zones concernées sont invités à se conformer scrupuleusement à la signalisation mise en place et aux

directives des personnes dédiées à la gestion du trafic. En cas de surcharge et de très forte affluence, il est recommandé de renoncer au déplacement.

Le dispositif mis en œuvre est coordonné entre la Police, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la Protection civile vaudoise. Les mesures prises pourront évoluer en fonction de la situation, des directives et décisions politiques, ainsi que des besoins opérationnels.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Jean-Christophe Sauterel, chef communication EMCC, [penurie.medias\(at\)vd.ch](mailto:penurie.medias(at)vd.ch)

TÉLÉCHARGEMENT(S)